Neacid

Version:3.9 / FRN° du matériauDate de révision:23.09.2020spécification

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 3.8 Page: 1 / 9

102872 Dentsply 01963498 Sirona

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Neacid

N° d'enregistrement REACH: si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

VA-Nr

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour une utilisation dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société DeguDent GmbH

Postfach 1364 D-63403 Hanau

Téléphone +49 (0)6181/59-5576 Téléfax +49 (0)6181/59-5751

Adresse e-mail SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas

+49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant

d'urgence les heures de bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 2

H319

Catégorie 2

H315

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique

Catégorie 3

H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon (CE) 1272/2008

élément(s) déterminant les dangers (GHS)

• acide sulfamique Pictogrammes de danger



Mot signal Attention

Remarque sur les dangers H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Consigne de sécurité:

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Consigne de sécurité: Réaction P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau/savon.

2.3. Autres dangers

Neacid

Version:3.9 / FRN° du matériauDate de révision:23.09.2020spécification

 Date de révision:
 23.09.2020

 Date de création:
 03.09.2001

 remplace la version:
 3.8

 Page:
 2 / 9

102872 Dentsply Sirona

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

VA-Nr

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• acide sulfamique 70% - 80%					
NoCAS 5329-14-6 NoCE 226-218-8 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosion/irritation cutanée Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique				Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 3	H319 H315 H412

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné et le déposer dans un lieu sûr.

Inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais.

Appeler un médecin.

Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre.

Faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Thérapie comme pour brûlure.

Après ingestion:

lavage d'estomac avec examen gastroscopique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: eau pulvérisée

poudre extinctrice

Mousse

Moyens d'extinction inappropriés: aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz de décomposition et les gas de combustion.

Neacid

Version:3.9 / FRN° du matériauDate de révision:23.09.2020spécification

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 3.8 Page: 3 / 9

102872 Dentsply 01963498 Sirona

5.3. Conseils aux pompiers

Clarifier les mesures d'extinction sur les lieux d'intervention.

Le produit lui-même ne brûle pas.

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

VA-Nr

Eviter le contact avec le produit/les classes de produit suivant(es): Produit.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement en évitant la formation de poussières.

Conseils supplémentaires

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

En cas d'utilisation conforme aux prescriptions:

Risque de lésions oculaires graves.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Maintenir les contenants étanches et les conserver dans un lieu sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques aucun(e) connu(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de fortes concentrations de gaz ou de vapeur, mettre Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre B de couleur gris.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:., gants de protection résistants aux acides

Matériau de gants Polychloroprène (CR)

Epaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 480 min

Neacid

Page:

Version: 3.9 / FR N° du matériau

 Date de révision:
 23.09.2020
 spécification
 102872

 Date de création:
 03.09.2001
 VA-Nr
 01963498

 remplace la version:
 3.8
 VA-Nr
 01963498



Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières

dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants caoutchouc butyle Epaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières

dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants Caoutchouc fluoré (FKM)

4/9

Epaisseur du matériau 0,4 mm

délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières

dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Matériau de gants PVC

Epaisseur du matériau 0,5 mm délai de rupture 480 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières

dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection préventive de la peau, Utiliser régulièrement une crème protectrice.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Eviter de souiller les vêtements avec le produit., Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés., Protection préventive de la peau

Mesures d'hygiène

Eviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail., Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme poudre Couleur blanc
Odeur aigre

pH <1 (260 g/l) Milieu: eau

Point/intervalle de fusion donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition donnée non disponible

Point d'éclair donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

donnée non disponible

Densité 2,1 g/cm3

Densité relative donnée non disponible

Neacid

Version: 3.9 / FR N° du matériau Date de révision: 23.09.2020 spécification 03.09.2001 Date de création:

remplace la version: 3.8 Page: 5/9

Dentsply Sirona

102872

01963498

Hydrosolubilité 278 g_l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

VA-Nr

Auto-inflammabilité Non auto-inflammable, non autoréchauffable.

Décomposition thermique 205 °C

donnée non disponible Viscosité, dynamique

Viscosité, cinématique donnée non disponible

Explosibilité donnée non disponible

Propriétés comburantes donnée non disponible

9.2. **Autres informations**

Température d'inflammabilité n.a.

Masse volumique apparente env. 600 kg/m3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Pas de réactions dangereuses connues.

dangereuses 10.4. Conditions à éviter

Pas de restrictions

10.5. Matières incompatibles

halogènes, Oxydants, déchets basiques

Produits de décomposition dangereux

dioxyde de soufre, Ammoniaque, gaz nitreux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 Rat: 3160 mg/kg

> acide sulfamique Relatif à la substance:

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration

cutanée

donnée non disponible

Irritation de la peau Lapin

très irritant

Relatif à la substance: acide sulfamique

Irritation oculaire Lapin

très irritant

Relatif à la substance: acide sulfamique

Neacid

Date de création:

Version: 3.9 / FR N° du matériau Date de révision: 23.09.2020

03.09.2001 remplace la version: 3.8 Page: 6/9

spécification 102872 VA-Nr 01963498



Sensibilisation donnée non disponible

Toxicité à dose répétée donnée non disponible

Appréciation mutagénité donnée non disponible

Cancérogénicité Pas de donnée disponible

Pas de donnée disponible Toxicité pour la reproduction

Information supplémentaire En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction

dangereuse n'est connue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible Biodégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

> Nocif pour les organismes aquatiques, Effets nocifs en cas de modification du pH, Effet toxique dû aux produits de décomposition (dioxyde de soufre

trioxyde de soufre).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages non nettoyés

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrien (ADR/RID/GGVSEB)

14.1. Numéro ONU: UN 2967

EU-GHS(P18/001) / 23.09.2020 07:59

Neacid

Page:

Version: 3.9 / FR N° du matériau

 Date de révision:
 23.09.2020
 spécification
 102872

 Date de création:
 03.09.2001
 VA-Nr
 01963498

 remplace la version:
 3.8
 VA-Nr
 01963498



14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
14.4. Groupe d'emballage:
14.5. Dangers pour l'environnement:
14.6. Précautions particulières à prendre par

7/9

l'utilisateur:

ADR: Code de restriction en tunnels: (E)

Transport par voies d'eau intérieures (ADN/GGVSEB (Allemagne))

14.1. Numéro ONU: UN 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
14.4. Groupe d'emballage:
14.5. Dangers pour l'environnement:
14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur:

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

14.1. Numéro ONU: UN 296714.2. Nom d'expédition des Nations unies: Sulphamic acid

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
14.4. Groupe d'emballage:
14.5. Dangers pour l'environnement:
14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur:

IATA-C: ERG-Code 8L IATA-P: ERG-Code 8L

Transport maritime Code IMDG/GGVSee (Allemagne)

14.1. Numéro ONU: UN 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: SULPHAMIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
14.4. Groupe d'emballage:
14.5. Dangers pour l'environnement:
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisatour:

l'utilisateur:

No EMS: F-A,S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Homologation de transport, voir prescriptions

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

limitation des emplois Respecter les dispositions relatives à la limitation du travail selon la loi

relative à la protection des jeuns travailleurs, la loi relative à la protection des mères salariées et de la loi relative au travail à domicile.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

EU-GHS(P18/001) / 23.09.2020 07:59

Neacid

Version: 3.9 / FR N° du matériau
Date de révision: 23.09.2020 spécification
Date de création: 03.09.2001

remplace la version: 3.8 Page: 8 / 9



102872

01963498

SECTION 16: Autres informations

Phrases H importantes du chapitre 3

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

VA-Nr

terme.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisées.

Légende

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par route

ADN Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales

ASTM Société américaine de contrôle de matériaux

ATP Adaptation au progrès technique BCF Coefficient de bioconcentration

BetrSichV Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise

c.c. récipient fermé

CAS Société d'attribution de numéros CAS

CESIO Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires

ChemG Loi sur les produits chimiques (Allemagne)

CMR cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN Institut allemand de normalisation, association enregistrée

DMEL Niveau effet minimal dérivé **DNEL** Niveau effet zéro dérivé

EINECS Inventaire européen sur les produits chimiques

EC50 concentration movenne effective

GefStoffV Décret sur les substances dangereuses

GGVSEB Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation

fluviale

GGVSee Décret sur les matières dangereuses mer

GLP Bonne pratique de laboratoire

GMO Organisme modifié par voie génétique

IATA Association internationale de transport par avion ICAO Organisation internationale d'aviation civile

IMDG Code international des marchandises dangereuses sur l'eau

ISO Organisation internationale de normalisation

LOAEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions

ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.

LOEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets

ont encore été observés dans le cadre d'expériences

NOAEL Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et

mesurable même lors d'une absorption continue.

Neacid

Page:

Version: 3.9 / FR N° du matériau

 Date de révision:
 23.09.2020
 spécification
 102872

 Date de création:
 03.09.2001
 VA-Nr
 01963498

 remplace la version:
 3.8
 VA-Nr
 01963498



NOEC Concentration sans effet pouvant être observé

NOEL Dose sans effet pouvant être observé

o. c. récipient ouvert

OECD Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL Valeurs limites d'air au poste de travail PBT Persistant, bio-accumulatif, toxique

PEC Concentration dans l'environnement annoncée

PNEC Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus

aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.

REACH Enregistrement REACH

9/9

RID Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur

rail

STOT Toxicité spécifique pour les organes cibles **SVHC** Substances liées à des craintes particulières

TA Instruction technique

TPR Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI Association enregistrée de l'industrie chimique

vPvB très persistant, très bio-accumulableVOC substances organiques volatiles

VwVwS Prescription admnistrative pour la classification de substances menaçant l'eau

WGK Classe de contamination de l'eau WHO Organisation mondiale de la santé